



Pour

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 22 août 2022

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2022/433

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 19 août 2022 de la Société NGE INFRANET, sise 331 avenue du Dr Julien LEFEBVRE à – 06270 – VILLENEUVE LOUBET, représentée par Monsieur VILLEMAIN Hervé,

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique, la société NGE INFRANET effectuera des travaux de création de réseaux souterrains et pose de chambres télécom avenue Saint Roch.

Article 2 :

Au droit de la zone d'intervention, la société NGE INFRANET sera autorisée à stationner sur le domaine public.

Article 3 :

Étant donné l'empiétement des travaux sur la chaussée, la circulation sera alternée manuellement au droit de la zone d'intervention.

Article 4 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 12 septembre au vendredi 30 septembre 2022 .

Article 5 :

Le balisage et la signalétique éventuels seront mis en place, maintenus et retirés par la Société NGE INFRANET qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 6 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 22 août 2022.

**Le Maire,
Fernand BRUN**

